

RELEVE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL 3/02/2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud 17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE justine.fontaine@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34 - 06 38 64 16 36 www.sioca.fr

Comité syndical du 3 février 2020

Vote du compte administratif de gestion 2019	3
Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019	5
Vote du Budget primitif 2020	7
Contribution des Communautés de Communes au financement du SIOCA	9
Remboursement de frais à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud	11
Remboursement de frais à Douarnenez Communauté	13
Modification des statuts du SIOCA	15

Envoyé en préfecture le 11/02/2020 Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_1_2-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 février 2020

Date de la convocation

28 janvier 2020

L'an 2020 et le 3 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage

28 janvier 2020

Nombre de délégués

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE: MME FLORENCE CROM, MME CATHERINE ORSINI, M. PATRICK TANGUY ET M. HENRI CARADEC;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. CHRISTIAN JOLIVET, MME EMMANUELLE RASSENEUR, M. PIERRE PLOUZENNEC ET M. JEAN-FRANÇOIS LE BLEIS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD: MME VALERIE DREAU, MME CHRISTINE ZAMUNER, M. BRUNO JULLIEN, M. DANIEL LE BALCH, M. THIERRY MAVIC, M. RAYNALD TANTER; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ: M. BENOIT LAURIOU ET M. HENRI GOARDON;

2

En exercice : 22 Présents : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

Absents excusés: M. Maurice LE FLOCH, Mme Danielle BOURHIS;

Assistaient également à la réunion : Mme Justine FONTAINE et M. Michael HAUSLE

Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET: Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019

Le Comité syndical est réuni sous la présidence de Madame Florence CROM.

Le budget primitif de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ont été présentés aux membres du Comité Syndical.

Madame CROM, ordonnateur a normalement administrée, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) en n'ordonnançant que les dépenses justifiées.

Les opérations effectuées au cours de cet exercice se totalisent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS DE L'EXERCICE

 Mandats émis
 114 118,85 €

 Titres émis
 134 179,41 €

RESULTATS DE LA COTURE DE L'EXERCICE

Excédent 20 060,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS DE L'EXERCICE

 Mandats émis
 6 665,40 €

 Titres émis
 105 087,57 €

RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Excédent 98 422,17 €

Envoyé en préfecture le 11/02/2020 Reçu en préfecture le 11/02/2020 Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_1_2-DE

Après en avoir délibéré (Madame Florence CROM ne prend pas part au vote) et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité (compte administratif et compte de gestion) soumise à son examen ; **DECLARE** toutes opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;

> Pour extrait conforme, La Présidente,

Florence CROM

e CRL
itercommunautair Cornouaille Aménagement

Envoyé en préfecture le 11/02/2020 Reçu en préfecture le 11/02/2020 Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_2_2-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 février 2020

Date de la convocation

28 janvier 2020

L'an 2020 et le 3 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage

28 janvier 2020

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE: MME FLORENCE CROM, MME CATHERINE ORSINI, M. PATRICK TANGUY ET M. HENRI CARADEC;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. CHRISTIAN JOLIVET, MME EMMANUELLE RASSENEUR, M. PIERRE PLOUZENNEC ET M. JEAN-FRANÇOIS LE BLEIS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD: MME VALERIE DREAU, MME CHRISTINE ZAMUNER, M. BRUNO JULLIEN, M. DANIEL LE BALCH, M. THIERRY MAVIC, M. RAYNALD TANTER; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ: M. BENOIT LAURIOU ET M. HENRI GOARDON;

Nombre de délégués

En exercice : 22 Présents : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

Absents excusés : M. Maurice LE FLOCH, Mme Danielle BOURHIS ;

Assistaient également à la réunion : Mme Justine FONTAINE et M. Michael HAUSLE

Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Le comité syndical réuni sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente, et après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2019, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du budget du SIOCA.

Le résultat de clôture au compte administratif 2019 se décompose ainsi :

- en section de Fonctionnement : un excédent de 20 060,56 €;
- en section d'Investissement : un excédent de 98 422,17 €.

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/02/2020 Reçu en préfecture le 11/02/2020 Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_2_2-DE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Virement à la section d'investissement

0,00 €uros

RESULTAT de L'EXERCICE : EXCEDENT

20 060,56 €uros

RESULTATS ANTERIEURS REPORTES:

0, 00 €uros

RESULTAT A AFFECTER:

20 060,56 €uros

AFFECTATION du RESULTAT:

A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	The state of the s
Excédent de fonctionnement reporté	20 060,56 €

Pour extrait conforme, La Présidente, Florence CROM

Aménagement

Envoyé en préfecture le 11/02/2020 Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_3_2-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 février 2020

Date de la convocation

28 janvier 2020

L'an 2020 et le 3 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents :

Date d'affichage

28 janvier 2020

DOUARNENEZ COMMUNAUTE: MME FLORENCE CROM, MME CATHERINE ORSINI, M. PATRICK TANGUY ET M. HENRI CARADEC;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. CHRISTIAN JOLIVET, MME EMMANUELLE RASSENEUR, M. PIERRE PLOUZENNEC ET M. JEAN-FRANÇOIS LE BLEIS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD: MME VALERIE DREAU, MME CHRISTINE ZAMUNER, M. BRUNO JULLIEN, M. DANIEL LE BALCH, M. THIERRY MAVIC, M. RAYNALD TANTER; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ: M. BENOIT LAURIOU ET M. HENRI GOARDON;

Absents excusés : M. Maurice LE FLOCH, Mme Danielle BOURHIS ;

Assistaient également à la réunion : Mme Justine FONTAINE et M. Michael HAUSLE

Nombre de délégués

En exercice: 22 Présents: 15 Pouvoirs: 0 Votants: 15

Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET: Vote du Budget Primitif 2020

Comme suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 20 décembre 2019, le comité syndical est invité à adopter le Budget Primitif 2020.

Le budget primitif 2020 s'équilibre comme suit :

- pour la section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 149 512,05 €.
- pour la section d'investissement, l'équilibre est à 147 152,17 €.

Soit un budget total de 296 664,22 € qui est détaillé en annexe.

Le SCoT ouest Cornouaille

Le fonctionnement et la gestion du SIOCA

Les dépenses d'administration générale évolueront peu par rapport à 2019 : frais d'assurances, indemnité de la Présidente, maintenance des logiciels, cotisations diverses ...

Le SIOCA continue de faire appel à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud pour l'accompagner administrativement pour les ressources humaines et la comptabilité. Il est proposé de reconduire le remboursement de frais.

Les agents du SIOCA sont hébergés respectivement dans les locaux de la CCPBS et de DZCO. Il est prévu de rembourser les frais de charges pour l'année 2019, au prorata du temps passés dans chacun des locaux. Le coût par personne est évalué à 2 000 € /an.

Le SCOT

La mise en oeuvre du SCoT via les actions citées pour l'exercice 2019 est à poursuivre. Des temps d'animation seront organisés. Les thèmes prioritaires restent la consommation d'espace, l'habitat, les mobilités et le commerce. Un SCoT info et/ou des fiches pratiques, sur le même modèle que celle sur la prise en compte du vélo, sont à prévoir suite au temps d'échanges sur les formes urbaines et leurs enjeux.

La modification du volet "Loi Littoral" se poursuit pour l'année 2020, une évaluation environnementale sera nécessaire. L'impression du dossier de modification et sa diffusion aux communes, EPCI et partenaires sera également nécessaire. Le dossier de modification sera analysé par l'assistance juridique.

Envoyé en préfecture le 11/02/2020 Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_3_2-DE

Le Schéma Vélo ouest Cornouaille

Le fonctionnement et la gestion

Les dépenses d'administration générales pour la mise en œuvre du schéma vélo seront semblables à celles du SCoT ouest Cornouaille.

La mise en œuvre du schéma vélo

La candidature du SIOCA à l'appel à projets s'inscrit dans l'objectif de mettre en œuvre le schéma vélo élaboré par l'AOCD. Ainsi les frais portent sur la réalisation des études opérationnelles (itinéraires des anciennes lignes de chemin de fer, segments reliant des itinéraires cyclables existants). Pour financer ces études et une partie des frais d'administration, des subventions ont été sollicités auprès de l'ADEME, du Département et des fonds LEADER seront mobilisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à 14 voix pour et une abstention,

APPROUVE le budget primitif 2020 selon le détail présenté en annexe.

Pour extrait conforme, La Présidente,

Florence CROM

Ouest
Oornouaille
Aménagement

ercomme

ID: 029-252902655-20200203-CS20023_4-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 février 2020

Date de la convocation

28 janvier 2020

L'an 2020 et le 3 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage

28 janvier 2020

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE: MME FLORENCE CROM, MME CATHERINE ORSINI, M. PATRICK TANGUY ET M. HENRI CARADEC;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN: M. CHRISTIAN JOLIVET, MME EMMANUELLE RASSENEUR, M. PIERRE PLOUZENNEC ET M. JEAN-FRANÇOIS LE BLEIS;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD: MME VALERIE DREAU, MME CHRISTINE ZAMUNER, M. BRUNO JULLIEN, M. DANIEL LE BALCH, M. THIERRY MAVIC, M. RAYNALD TANTER; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ: M. BENOIT LAURIOU ET M. HENRI GOARDON:

Nombre de délégués

En exercice : 22 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15

Absents excusés : M. Maurice LE FLOCH, Mme Danielle BOURHIS ;

Assistaient également à la réunion : Mme Justine FONTAINE et M. Michael HAUSLE

Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Contribution des Communautés de Communes au financement du SIOCA

La Présidente rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) fédère quatre Communautés de Communes : Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Au vu de l'excédent global de l'exercice 2019, des contraintes budgétaires des collectivités et des projets du syndicat en 2020 ; il est proposé pour cette année de fixer la contribution des EPCI de l'ouest Cornouaille pour atteindre 0,873 €/ habitants (population DGF connue à la date de la décision).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à 14 voix pour et une contre,

FIXE la contribution des communautés de communes au financement du SIOCA ainsi qu'il suit :

POPULATION DGF au 1^{er} janvier 2019 X 0,873 €

dont les montants sont les suivants :

EPCI	Population DGF au 1 ^{er} janvier 2019	Contributions financières 2020
Douarnenez Communauté	20 726	18 218,15 €
Cap Sizun - Pointe du Raz	19 913	17 503,53 €
Haut Pays Bigouden	20 481	18 002,80 €
Pays Bigouden Sud	47 471	41 727,01 €

IMPUTE la recette à provenir à l'article 7475 du budget du SIOCA.



Envoyé en préfecture le 04/02/2020 Reçu en préfecture le 04/02/2020 Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20023_4-DE



Envoyé en préfecture le 04/02/2020 Reçu en préfecture le 04/02/2020

Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 février 2020

Date de la convocation

28 janvier 2020

L'an 2020 et le 3 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage

28 janvier 2020

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE: MME FLORENCE CROM, MME CATHERINE ORSINI, M. PATRICK TANGUY ET M. HENRI CARADEC;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. CHRISTIAN JOLIVET, MME EMMANUELLE RASSENEUR, M. PIERRE PLOUZENNEC ET M. JEAN-FRANÇOIS LE BLEIS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MME VALERIE DREAU, MME CHRISTINE ZAMUNER, M. BRUNO JULLIEN, M. DANIEL LE BALCH, M. THIERRY MAVIC, M. RAYNALD TANTER; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : M. BENOIT LAURIOU ET M. HENRI GOARDON;

Nombre de délégués

En exercice : 22 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15

Absents excusés : M. Maurice LE FLOCH, Mme Danielle BOURHIS ;

Assistaient également à la réunion : Mme Justine FONTAINE et M. Michael HAUSLE

Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Remboursement de frais à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

Madame Florence CROM rappelle que le SIOCA fait appel, chaque année, aux services administratifs de la Communautés de communes du pays Bigouden Sud afin de l'appuyer dans la comptabilité et les ressources humaines.

La CCPBS héberge un des agents SIOCA dans ses locaux.

Les frais de remboursement sont estimés à :

- 4000 € pour le personnels missionnés pour l'assistance en matière de ressources humaines et de comptabilité ;
- 1165 € lié aux frais de charges (fournitures, logiciels...);
- 2000 € pour la responsable du SIOCA pour l'hébergement dans les locaux, au prorata des mois passés dans les locaux par le collaborateur ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE d'allouer en 2020 une contribution de 7 165 € à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ;

PRECISE que la participation sera imputée aux articles 62878 et 6218 du budget du SIOCA.

Pour extrait conforme, La Présidente,

Florence &ROM

Ouest Cornouaille Aménagement

Envoyé en préfecture le 04/02/2020 Reçu en préfecture le 04/02/2020 Affiché le ID : 029-252902655-20200203-CS20203_5-DE



Envoyé en préfecture le 04/02/2020 Reçu en préfecture le 04/02/2020 Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_6-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 février 2020

Date de la convocation

28 janvier 2020

L'an 2020 et le 3 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage

28 janvier 2020

Etaient présents : DOUARNENEZ COM

DOUARNENEZ COMMUNAUTE: MME FLORENCE CROM, MME CATHERINE ORSINI, M. PATRICK TANGUY ET M. HENRI CARADEC;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. CHRISTIAN JOLIVET, MME EMMANUELLE RASSENEUR, M. PIERRE PLOUZENNEC ET M. JEAN-FRANÇOIS LE BLEIS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD: MME VALERIE DREAU, MME CHRISTINE ZAMUNER, M. BRUNO JULLIEN, M. DANIEL LE BALCH, M. THIERRY MAVIC, M. RAYNALD TANTER; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ: M. BENOIT LAURIOU ET M. HENRI GOARDON;

Nombre de délégués

En exercice : 22 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15

Absents excusés : M. Maurice LE FLOCH, Mme Danielle BOURHIS ;

Assistaient également à la réunion : Mme Justine FONTAINE et M. Michael HAUSLE

Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Remboursement de frais à Douarnenez Communauté

Madame Florence CROM rappelle que depuis le 6 mai 2019, Douarnenez Communauté héberge le chargé de mission "vélo" du SIOCA dans ses locaux.

Il convient ainsi de rembourser les frais de charges (la location du mobilier, l'accès au téléphone, à Internet, aux moyens d'impression et de reproduction, aux fournitures de bureau...) liés à cet hébergement. Le coût par personne est estimé à 2 000€/an au prorata des mois passés dans les locaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE d'allouer en 2020 une contribution de 2 000 € au prorata des mois passés à Douarnenez Communauté ;

PRECISE que la participation sera imputée aux articles 62878 du budget du SIOCA.

Pour extrait conforme,

La Présidente

Florence CRO

Cornouaille Aménagement

Envoyé en préfecture le 04/02/2020 Reçu en préfecture le 04/02/2020 Affiché le ID : 029-252902655-20200203-CS20203_6-DE



Envoyé en préfecture le 04/02/2020 Reçu en préfecture le 04/02/2020

Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 février 2020

Date de la convocation

28 janvier 2020

L'an 2020 et le 3 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage

28 janvier 2020

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE: MME FLORENCE CROM, MME CATHERINE ORSINI, M. PATRICK TANGUY ET M. HENRI CARADEC;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. CHRISTIAN JOLIVET, MME EMMANUELLE RASSENEUR, M. PIERRE PLOUZENNEC ET M. JEAN-FRANÇOIS LE BLEIS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MME VALERIE DREAU, MME CHRISTINE ZAMUNER, M. BRUNO JULLIEN, M. DANIEL LE BALCH, M. THIERRY MAVIC, M. RAYNALD TANTER; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : M. BENOIT LAURIOU ET M. HENRI GOARDON;

Nombre de délégués

En exercice : 22 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15

Absents excusés: M. Maurice LE FLOCH, Mme Danielle BOURHIS;

Assistaient également à la réunion : Mme Justine FONTAINE et M. Michael HAUSLE

Thierry MAVIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET: Modification des statuts du SIOCA

Le Comité syndical est réuni sous la présidence de Madame Florence CROM.

Depuis 2018, le SIOCA constate des difficultés à atteindre le quorum lors des Comités Syndicaux. Afin d'éviter cette situation pour les prochains comités, il est proposé de modifier les statuts du SIOCA pour nommer des suppléants .

Dans le même temps, le SIOCA souhaite revoir la composition du Comité Syndical en mettant à jour les populations DGF des 4 Communautés de Communes et le modèle de calcul de répartition des délégués.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu les statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA);

Il est proposé que les statuts du SIOCA soient modifiés comme suit (en jaune les modification apportées):

Article 1 : en application des article L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, est crée un syndicat intercommunautaire composé :

- de la Communauté de Communes du Cap-Sizun Pointe du Raz ;
- de Douarnenez Communauté;
- de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ;
- de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ;

Ce syndicat prend la dénomination de Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA).

Article 4 : Comité Syndical

Le syndicat est composé de délégués communautaires. Le nombre de délégués est calculé au prorata du nombre d'habitants de chaque communauté de communes : 1 délégué par tranche de 5 000 habitants et un nombre de suppléants correspondant à la moitié des titulaires arrondi au supérieur.



Affiché le

ID: 029-252902655-20200203-CS20203 7-DE

Collectivité	Population DGF	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
CCCSPR	19 913	3	2
DZCO	20 726	4	2
CCPBS	47 471	9	5
ССНРВ	20 481	4	2
Total	86 364	20	11

Les délégués et les suppléants sont désignés par le conseil de chaque communauté de communes.

La durée du mandat de chaque délégué et suppléant est celle du mandat de représentation dont il est titulaire au sein du conseil communautaire qu'il représente.

Un délégué absent peut être représenté par un suppléant ou un autre délégué de sa communauté de communes. Les délégués suppléants sont appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires de leur EPCI. Il est admis un seul pouvoir par délégué ou suppléant présent.

Sauf dispositions contraires prévues par les statuts, les délibérations du comité sont prises à la majorité plus une voix des suffrages exprimés.

Le comité ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente.

Toutefois, si le comité ne se réunit pas en nombre suffisant au jour fixé par la convocation, la réunion se tient de plein droit dans un délai maximum de quinze jours et les délibérations sont valables quel que soit le nombre de présents.

Le comité se réunit à l'initiative de son président au moins deux fois par an.

C'est au président qu'incombe de fixer l'ordre du jour et le lieu de la réunion.

La convocation est adressée par le président aux délégués huit jours au moins avant la réunion du comité. Elle est accompagnée de l'ordre du jour et d'une note explicative de synthèse.

Les décisions du syndicat intercommunautaire dont les effets ne concernent qu'une seule des communautés membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil communautaire de cette communauté. S'il n'a pas été rendu dans un délais de 3 mois à compter de la transmission du projet à la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du syndicat intercommunautaire.

Les autres dispositions et articles des statuts restent inchangés.

Le Comité Syndicat, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de l'article 1 et de l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement ;
- CHARGE la Présidente de notifier la présente délibérations aux Présidents des Communautés de Communes membres du SIOCA afin que les conseils communautaires se prononcent sur cette modification statutaire ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, La Présidente,

Florence CROM

Cornouaille Aménagement